



Social

11 % de la population couverts par les minima sociaux

Au 31 décembre 2017, quelque 4,22 millions de personnes sont allocataires de l'un des dix minima sociaux existant en France ⁽¹⁾. Leur nombre s'est stabilisé en 2017 (+ 0,1 %). Avec les conjoints et les enfants à charge, environ 7 millions de personnes sont couvertes fin 2017 par les minima sociaux, soit 11 % de l'ensemble de la population.

En 2017, les dépenses liées au versement des minima sociaux, relativement stables sur un an (+ 0,2 % en euros constants), se sont élevées à 26,5 milliards d'euros, soit 1,2 % du produit intérieur brut (PIB).

Après une forte baisse en 2016 (- 4,3 %), les effectifs d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) diminuent très légèrement en 2017 (- 0,5 % ; 1,9 million de personnes). Ceux de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) reculent, encore plus fortement qu'en 2016 (- 6,0 %, contre - 3,9 % ; 427 100 allocataires).

Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse (552 600 fin 2017) stagne depuis 2013. En revanche, les effectifs de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) augmentent à un rythme toujours plus soutenu depuis 2014 (+ 3,0 % en 2017 ; 1,2 million). Les effectifs de l'allocation pour demandeur d'asile (Ada), en place depuis 2015, continuent de progresser (+ 14,0 %) sous l'effet de la hausse du nombre de demandeurs d'asile, mais restent relativement faibles (86 800).



Les dix minima sociaux du système français

La perception des minima sociaux est soumise à des conditions de ressources. Fin 2017, il existe dix minimas sociaux : le revenu de solidarité active (RSA) ; l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ; l'allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R) ; l'allocation temporaire d'attente (Ata) ; l'allocation pour demandeur d'asile (Ada) ; l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ; l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) ; l'allocation veuvage (AV) ; les allocations du minimum vieillesse (allocation supplémentaire vieillesse - ASV, ou allocation de solidarité aux personnes âgées - Aspa) ; enfin le revenu de solidarité (RSO), spécifique aux départements et régions d'outre-mer.



Emploi

Fonction publique territoriale (FPT) en 2017 1 944 euros nets par mois (+ 1,0 % sur un an)

Quelque 1,9 million de salariés, fin 2017, relèvent de la fonction publique territoriale (FPT) ⁽²⁾. Cela représente environ 1,8 million d'équivalents temps plein (ETP), dont près de 80 % de fonctionnaires. En 2017, un salarié de la FPT a perçu en moyenne 1 944 euros nets par mois en ETP.

(1) — Mathieu Calvo et Céline Leroy (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Drees), « En 2017, le nombre d'allocataires de minima sociaux se stabilise, après avoir baissé en 2016 », *Études & Résultats* n° 1108 de mars 2019 (6 pages).

(2) — Y compris bénéficiaires de contrats aidés, mais hors assistants maternels et apprentis.

Les salariés de la FPT sont près d'un sur deux à travailler dans la filière technique ; un sur quatre dans la filière administrative ; un sur dix dans la filière sociale et autant pour l'ensemble des filières de la culture, de l'animation et du sport. En outre, parmi les fonctionnaires de la FPT, les trois quarts relèvent de la catégorie C ; 15 % de la catégorie B et 9 % de la catégorie A.

En euros constants, entre 2016 et 2017, le salaire net moyen a augmenté de 1,0 % (+ 1,0 % pour les fonctionnaires et + 1,2 % pour les non-fonctionnaires).

Le salaire net moyen de 1 944 euros recouvre des situations différentes selon le statut et la catégorie d'emploi. Un fonctionnaire de catégorie A a perçu 3 385 euros en moyenne par mois, contre 2 358 euros en catégorie B et 1 789 euros en catégorie C, et 1 633 euros pour les non-fonctionnaires (y compris les salariés en contrat aidé). Parmi les fonctionnaires, la distribution des salaires est la plus dispersée pour les agents de catégorie A.

Les principaux employeurs sont les communes (53,7 % des salariés), loin devant les départements (13,8 %) et les établissements publics de coopération intercommunale – EPCI (13,3 %). Tous statuts confondus, les rémunérations les plus élevées sont dans les services départementaux d'in-

cadence et de secours (2,9 % des effectifs) avec un salaire net moyen de 2 645 euros par mois. Il s'élève à 1 843 euros dans les communes ; 2 159 euros dans les départements et 2 024 euros dans les EPCI.

Le salaire net moyen des femmes (1 867 euros par mois) est inférieur de 9,1 % en moyenne à celui des hommes (9,2 % en 2016). L'écart s'explique en partie par le fait que « les femmes ont plus fréquemment des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales ». En outre, « elles occupent relativement moins souvent les postes les plus rémunérateurs ». À caractéristiques identiques, l'écart est ramené à 4,9 %.

Source : Julie Goussen (Insee) et Faustine Büsch (Direction générale des collectivités locales), « Les salaires dans la fonction publique territoriale – En 2017, le salaire net moyen augmente de 1,0 % en euros constants », *Insee Première* n° 1766 de juillet 2019 (4 pages).



À vos agendas

RAPPEL



Le samedi 28 septembre, à Laval Le corps sous toutes ses formes

Le samedi 28 septembre, à 11 h, la conférence « Le corps sous toutes ses formes », avec le diététicien Ducan Benveniste, se déroulera à l'auditorium de la salle polyvalente, à Laval. Inscriptions : 02 43 68 79 11. Mél. solidarité.anorexie-53@laposte.net

Par ailleurs, il est possible d'entendre la comédienne Laure Josnin, qui a animé des « théâtres de table » les 13 et 15 septembre, sur Radio Fidélité : <http://fidelitemayenne.fr/emissions/invite-regional-53/16-09-2019>

Nouveautés
ou mises à jour
www.ceas53.org



La pensée
hebdomadaire

« Nos agriculteurs se trouvent confrontés à un dilemme : s'industrialiser et avoir davantage de chance de perdurer, ou conserver leurs traditions et leurs produits tant aimés, mais risquer, s'ils ne trouvent pas leur niche de consommateurs éclairés, de ne pas pouvoir continuer leur activité. Quel que soit le modèle choisi, la réponse est insatisfaisante, car on ne peut trouver d'injonction plus paradoxale que celle-ci : industrialise-toi ou disparais, verdis ou tu seras détesté. Notre politique commerciale doit entrer en transition, vers un modèle orienté vers la conservation des modes de production auxquels on tient, l'exportation de ce dont on est fier et l'importation de ce qu'on désire vraiment. »

Anne-Cécile Suzanne, agricultrice en polyculture-élevage,
« Les échanges agricoles ne doivent pas se solder par la mort des petits producteurs »,
Le Monde du 13 août 2019.